



BAREME D'ATTRIBUTION DU FONDS SOCIAL COLLEGIEN

Situation du demandeur	Taux de prise en charge du Fonds Social Collégien
QF 0 € à 80 €	100%
QF 81 € à 155 €	80%
QF 156 € à 308 €	60%
QF 309 € à 460 €	50%
QF 461 € à 612 €	40%
QF > à 613 €	Variable en fonction de la situation au moment de l'instruction du dossier
Absence de QF ou hors critères	Variable en fonction de la situation au moment de l'instruction du dossier
Situation d'urgence	Aide de secours - Attribution de repas en fonction de la situation de l'élève et de sa famille
UPE2A	100%

Suite à délibération du Conseil d' Administration en date du 30/01/2025

La Pricipale

Sandrine DINTRoux